

RAPPORT DE LA RÉUNION DE 2022 DU GROUPE D'EXPERTS EN INSPECTION AU PORT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET L'ASSISTANCE

(en ligne, 13 juin 2022)

1. Ouverture de la réunion

La réunion de 2022 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG), tenue en ligne le 13 juin 2022, a été ouverte par le Président (M. Alexandre Kempff, Union européenne) qui a salué les participants du Groupe de travail.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

M. Vincent Chapel (Union européenne) a été désigné aux fonctions de rapporteur de la réunion.

Le Président a ensuite procédé à la présentation détaillée de l'agenda de la réunion. L'ordre du jour de la réunion a donc été adopté et se trouve à l'**appendice 1**.

La liste des participants se trouve à l'**appendice 2**.

3. Examen des progrès réalisés depuis la réunion précédente

Le Président, en guise d'introduction, a rappelé l'historique du PIEG depuis 2017 ainsi que son mandat au regard de la Rec. 16-18. Il a également rappelé que, du fait de la pandémie, aucune réunion du Groupe n'avait pu se tenir en 2021. En outre, le Président a fait un rappel du travail effectué par le PIEG, notamment en ce qui concerne le manuel de formation sur l'inspection au port qui avait été rédigé par des consultants externes (MRAG). Lors de la réunion organisée en 2020, les membres du PIEG ont fait part de leurs observations sur ce manuel, notamment sur sa structure, et sur le fait qu'il devait être rédigé selon le point de vue de l'inspecteur. À l'issue de la réunion de 2020, une version révisée a été approuvée par le PIEG. Les traductions du manuel en anglais, espagnol et français ont également fait l'objet d'une vérification spécifique au regard des termes techniques employés dans celui-ci. Le manuel est désormais disponible dans sa version finale dans les trois langues officielles de l'ICCAT.

Le Président a également rappelé aux participants le mécanisme de demande d'assistance des Parties Contractantes et Parties, Entités, Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC), sur la base d'un questionnaire élaboré par le PIEG en 2017-2018, a été effectué. Le Président a souligné que l'examen des réponses aux questionnaires a permis d'établir un ordre de priorité dans les demandes. À l'issue de la réunion organisée en 2020, il avait été envisagé de mener une mission pilote d'évaluation en Côte d'Ivoire. Mais cette mission n'a pu se réaliser du fait des restrictions de voyage imposées par la pandémie Covid-19.

Le Président a rappelé que les CPC ont été tenues informées des activités du PIEG lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2021 (Doc. N° [PWG 406/2021](#)).

En ce qui concerne les formations organisées par les différentes CPC représentées dans le PIEG, l'Union européenne a rendu compte de ses activités menées dans le cadre du Projet PESCAO (Afrique de l'Ouest, Golfe de Guinée), notamment en matière de formation des inspecteurs des pêches. Ces formations, normalement organisées sur place, ont été fortement impactées par la pandémie. Pour pallier cette situation, l'Agence européenne de contrôle des pêches (UE-AECP) a développé ses capacités en matière de formations en ligne. Un module ICCAT a été testé dans certaines formations, module dispensé par le Secrétariat de l'ICCAT. L'UE-AECP continue de promouvoir l'utilisation du manuel de formation sur l'inspection au port. Ainsi, le manuel est à la disposition des Etats Membres de l'UE sur la plateforme de formation en ligne de l'AECP.

Le Sénégal a présenté la formation dispensée en décembre 2021 au profit des inspecteurs nationaux, formation organisée dans le cadre du projet PESCAO en coopération avec l'UE-AECP et un formateur national. Cette formation contenait un module ICCAT. Le Sénégal a souligné la très bonne synergie entre le Secrétariat de l'ICCAT et les formateurs de l'UE-AECP. Il en a été de même pour la formation organisée par l'UE-AECP en mars 2022 en Côte d'Ivoire (Abidjan) en partenariat avec l'Institut de Sécurité Maritime Interrégional (ISMI), et avec le soutien de formateurs nationaux.

Les États-Unis ont informé les membres du PIEG sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion. Du fait de la pandémie, les activités ont été principalement effectuées en ligne. Les États-Unis ont indiqué travailler à l'intégration du manuel ICCAT sur l'inspection au port dans les programmes de formation nationale et internationale (dans des pays du Sud-Est asiatique).

Le Canada a rappelé l'impact de la pandémie sur l'organisation des formations. Dans le courant de l'année, le Canada va reprendre ses activités de formation et travailler à l'amélioration des manuels nationaux. Le Canada travaille également au développement de la coopération internationale en matière de formation.

Le Maroc a souligné l'importance de ce manuel dans la formation des inspecteurs.

La Tunisie a, elle aussi, confirmé la grande utilité de ce manuel. À ce jour le manuel n'est pas encore introduit dans les formations nationales en Tunisie, mais il sera pris en compte pour les formations à venir.

La Namibie a précisé qu'elle n'avait pas encore mis en œuvre le manuel dans le cadre des formations nationales. Elle a rappelé aux participants du PIEG son souhait de coopérer avec d'autres pays pour la formation de ses inspecteurs.

Le Secrétariat de l'ICCAT a rappelé l'accord de coopération dans le domaine de la formation entre le Maroc et le Sénégal. Cette coopération concernait l'inspection au port de la pêche thonière. Interrogé sur ce point, l'expert du Maroc n'a pas été en mesure de confirmer si une telle coopération bilatérale était prévue dans un futur proche. L'expert du Sénégal a souligné l'importance de ce type de coopération entre les CPC.

Le Président du PIEG a conclu ce point de l'agenda en rappelant l'intérêt général et l'utilité avérée de ce manuel de formation sur l'inspection au port. Il a également encouragé l'intégration de ce manuel dans les programmes nationaux de formation des CPC.

4. Examens des possibilités et des partenaires pouvant dispenser une formation utilisant le nouveau manuel, y compris dans le cadre du financement de l'ABNJ

Le Secrétariat de l'ICCAT a fait un bref rappel sur les possibilités de financement liées au Programme ABNJ¹ de la FAO. L'objectif serait de solliciter un financement pour des formations/activités de renforcement des capacités avec un module ICCAT sur l'inspection au port. La proposition actuelle prévoit 1 à 2 sessions par an, d'une durée de 2/3 jours avec 25 participants (soit environ 125 inspecteurs au total), avec un budget estimatif de 450.000 dollars (soit 5 formations + 5 missions d'évaluations) sur 48 mois. Il sera essentiel de trouver des formateurs pour assurer ces formations.

L'Union européenne a confirmé son intérêt pour participer à ces formations et mettre à disposition ses formateurs. Les États-Unis et le Canada ont également indiqué leur intérêt. Les États-Unis ont néanmoins indiqué qu'il serait utile d'obtenir plus de détails sur l'organisation et le planning de ces formations. Les experts du Gabon, de la Namibie, du Nigéria et du Sénégal, ont exprimé le souhait de bénéficier de ces formations. La Namibie a précisé que son Institut Maritime pourrait être un partenaire pour les formations. Le Sénégal a confirmé que des formateurs nationaux pourraient également participer. En résumé, et sous réserve d'obtenir le financement ABNJ, l'Union européenne, le Canada, le Sénégal et les États-Unis pourraient constituer une équipe de formateurs pour le module inspection au port de l'ICCAT, en fonction de leurs disponibilités.

Le Président a proposé, sur la base de l'expérience de formations déjà réalisées, d'inclure dans le budget du Programme l'impression de manuels de formation au format papier pour les participants. Le manuel devra être imprimé dans les 3 langues officielles de l'ICCAT. Cette proposition a été soutenue par le Secrétariat de l'ICCAT et les membres du PIEG. Ce point sera inclus dans la demande de financement ABNJ. Le Secrétariat de l'ICCAT a précisé qu'il faudra imprimer le logo de la FAO sur le manuel afin de pouvoir bénéficier du financement ABNJ. Ce point n'a soulevé aucune objection de la part du PIEG.

¹ Sustainable Fisheries Management and Biodiversity Conservation of Deep-sea Living Marine Resources and Ecosystems in the Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ)

L'expert du Canada a par ailleurs interrogé le PIEG sur l'opportunité de développer un répertoire central des programmes nationaux de formation. Ceci pourrait éviter des doublons et faciliterait la coopération entre CPC. Le PIEG a soutenu cette demande du Canada. Le Secrétariat a demandé aux autres CPC de le tenir informé des programmes de formation afin de collecter l'information pertinente. Dans un souci de confidentialité, le Président du PIEG a proposé que cette information soit hébergée au niveau du PIEG sur une section protégée par mot de passe de la page web de l'ICCAT. Les États-Unis et le Maroc ont soutenu cette proposition.

À titre d'information, le Président a partagé avec les membres du PIEG l'adresse internet du portail d'information sur les projets de renforcement des capacités mis en place récemment par la FAO².

5. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et de l'examen des demandes de formation

Le Président a effectué un rappel sur la hiérarchisation des demandes de formation (groupes de CPC A, B, et C). Tous les détails de ce processus sont disponibles dans les rapports des réunions précédentes du PIEG.

En ce qui concerne le groupe A, CPC prioritaires, une évaluation sur place avant formation est prévue. La Côte d'Ivoire avait été choisie comme pays pilote en 2020. Du fait de la pandémie, une telle évaluation n'a pu être menée. Il serait donc souhaitable pour 2022 de relancer le processus d'évaluation. Le Sénégal a confirmé être volontaire pour participer à cette mission d'évaluation. Le Président a précisé qu'en cas de besoin, il pourrait être fait appel à un consultant. L'équipe d'évaluation pourra être à minima constituée par des experts du Sénégal et de l'UE-AECP.

Pour mieux évaluer la situation, le Secrétariat de l'ICCAT a demandé aux experts des CPC de mettre à jour leurs questionnaires de pré-évaluation. A ce jour, seul le Nigéria a transmis une version actualisée de ses réponses. Par ailleurs, le Président a informé le Gabon, qui a exprimé son souhait d'être bénéficiaire de formations pour ses inspecteurs pendant cette réunion, qu'il devra transmettre les questionnaires de pré-évaluation au Secrétariat afin que le PIEG puisse les examiner et donc hiérarchiser sa demande.

En conclusion, le Président a proposé que les 5 sessions de formation à envisager devraient concerner la Côte d'Ivoire, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal et un cinquième pays à déterminer entre la Guinée, la Mauritanie, Sao Tomé et le Suriname et les participants au PIEG n'ont pas exprimé d'objection. Les États-Unis et d'autres CPC ont exprimé leur soutien de principe, en demandant une discussion plus détaillée sur la planification avant d'engager du personnel.

6. Autres questions

En ce qui concerne le financement lié au Programme ABNJ, le Secrétariat de l'ICCAT souhaiterait recevoir une lettre d'expression d'intérêt de chaque CPC afin de pouvoir lancer au plus vite la demande. Le Président du PIEG a estimé que le rapport de cette réunion devrait être suffisant pour justifier de l'intérêt des CPC à mettre en œuvre ou bénéficier des activités liées au Programme. Ce point de vue a été partagé par les différents experts du PIEG. Donc, à ce stade, le PIEG a convenu de s'appuyer sur le rapport de la réunion à cet effet.

L'expert des États-Unis a souligné qu'il conviendra de travailler sur la préparation d'un planning des activités liées au Programme ABNJ. Le Président a marqué son accord sur cette proposition, qui devra être discutée avec les autres CPC ayant convenu de mettre à disposition des formateurs.

Le Président a par ailleurs demandé au Secrétariat de bien vouloir adresser des lettres aux différentes CPC pour les inciter à inclure la manuel ICCAT dans leurs programmes nationaux de formation pour inspecteurs des pêches (cf. point 5 du rapport de la réunion 2020 du [Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance](#)).

² <https://www.fao.org/iuu-fishing/capacity-development/en/>

7. Adoption du rapport et clôture

Il a été convenu que le rapporteur de la réunion rédige un projet de compte rendu de la réunion qui serait adopté par correspondance.

Enfin, pour conclure, le Président a proposé de rester pour l'instant sur le rythme d'une réunion annuelle du PIEG. Cette proposition n'a soulevé aucune objection et le Président a clôturé la réunion et a remercié les experts en inspection portuaire pour leur participation à la discussion.

Appendice 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Examen des progrès réalisés depuis la réunion précédente
4. Examen des possibilités et des partenaires pouvant dispenser une formation utilisant le nouveau manuel, y compris dans le cadre du financement de l'ABNJ
5. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et de l'examen des demandes de formation
6. Autres questions
7. Adoption du rapport et clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES**ALGÉRIE****Hentour**, Abderrahmane

Sous-Directeur du contrôle des activités de la pêche et d'aquaculture, ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Route des quatre canons, 16000

Tel: +213 559 139 817, Fax: +213 214 33161, E-Mail: abdou.hentour@gmail.com**BRÉSIL****Pierin Piccolo**, Natali Isabela

Aquaculture and Fisheries Secretary - Department of Register and Monitoring Sector de Autarquias Sul Q. 2 1 andar - DRM/SAP, 70070-906 Brasilia, DF

Tel: +55 21 708 00220; +55 613 276 4439, E-Mail: natali.piccolo@agro.gov.br; drm.sap@agro.gov.br; gab.sap@agro.gov.br**CANADA****Browne**, Dion

Senior Compliance Officer, Fisheries and Oceans Canada, 81 East White Hills Road, St. John's, NL A1C5X1

Tel: +1 709 772 4412; +1 709 685 1531, E-Mail: dion.browne@dfo-mpo.gc.ca**ÉTATS-UNIS****Baxter**, Everett

NOAA, 1315 East West Hwy; Suite 3301, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8272, E-Mail: Everett.Baxter@noaa.gov**GABON****Boupana Bola**, Bernice Carol

BP: 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 075 39220, E-Mail: carolboupana@gmail.com; caroligaboughi@outlook.fr**MAROC****Sabbane**, Kamal

Cadre à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Département de la Pêche Maritime, Quartier Administratif BP 476, 10090 Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 196, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: sabbane@mpm.gov.ma**MAURITANIE****Moulaye LV**, Ahmed Ould

Directeur des Opérations a la Garde Côtes Mauritanienes, ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Siege a Nouadhibou, 260 Dakhlet

Tel: +222 220 84909, Fax: +222 457 46312, E-Mail: ahmedouldmoulaye@gmail.com; ops@gcm.mr**MEXIQUE****Soler Benitez**, Bertha Alicia

Comisión Nacional de Acuicultura y pesca (CONAPESCA), Av. Camarón Sábalo 1210 Fracc. Sábalo Country Club., 82100 Mazatlán, Sinaloa

Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58462, E-Mail: berthaa.soler@gmail.com**NAMIBIE****Bester**, Desmond R.

Control Officer Operations, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Private Bag 394, 9000 Luderitz

Tel: +264 63 20 2912, E-Mail: desmond.bester@mfmr.gov.na

NIGERIA

Garba, Usman

Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Fisheries and Aquaculture, 1 Wilmont Point Road, Off Ahmadu Bello Way, 101241 Victoria Island, Lagos
Tel: +234 802 086 3461; +234 706 819 6006, E-Mail: garbashafa@gmail.com

SÉNÉGAL

Fall, Cheikh

Chef de la Division des Inspections et du Contrôle, Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), Cité fenêtre mermoz, BP 3656, Dakar
Tel: +221 775 659 478, E-Mail: cheihf@gmail.com

TUNISIE

Sohlobji, Donia

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 32 Rue Alain Savary, 2036 Le Belvédère
Tel: +216 534 31307; +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: doniasohlobji1@gmail.com; bft@iresa.agrinet.tn

UNION EUROPÉENNE

Kempff, Alexandre

European Fisheries Control Agency, Edificio Odriozola Av. Garcia Barbon 4, 36201 Vigo, España
Tel: +34 986 120 601, E-Mail: alexandre.kempff@efca.europa.eu

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

BOLIVIE

Cortez Franco, Limbert Ismael

Jefe de la Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de Octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo; licor779704@gmail.com

RAPPORTEUR

Chapel, Vincent

European Fisheries Control Agency - EFCA, Avenida García Barbón, 4, 36201 Vigo, España
Tel: +34 986 120673, Fax: +34 88612 5239, E-Mail: vincent.chapel@efca.europa.eu

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Cheatle, Jenny

Parrilla Moruno, Alberto Thais

Baity, Dawn

Samedy, Valérie

De Andrés, Marisa

INTERPRÈTES ICCAT

Faillace, Linda

Fleming, Jack

González, Fernando

Herrero Grandgirard, Patricia

Liberas, Christine

Linaae, Cristina